



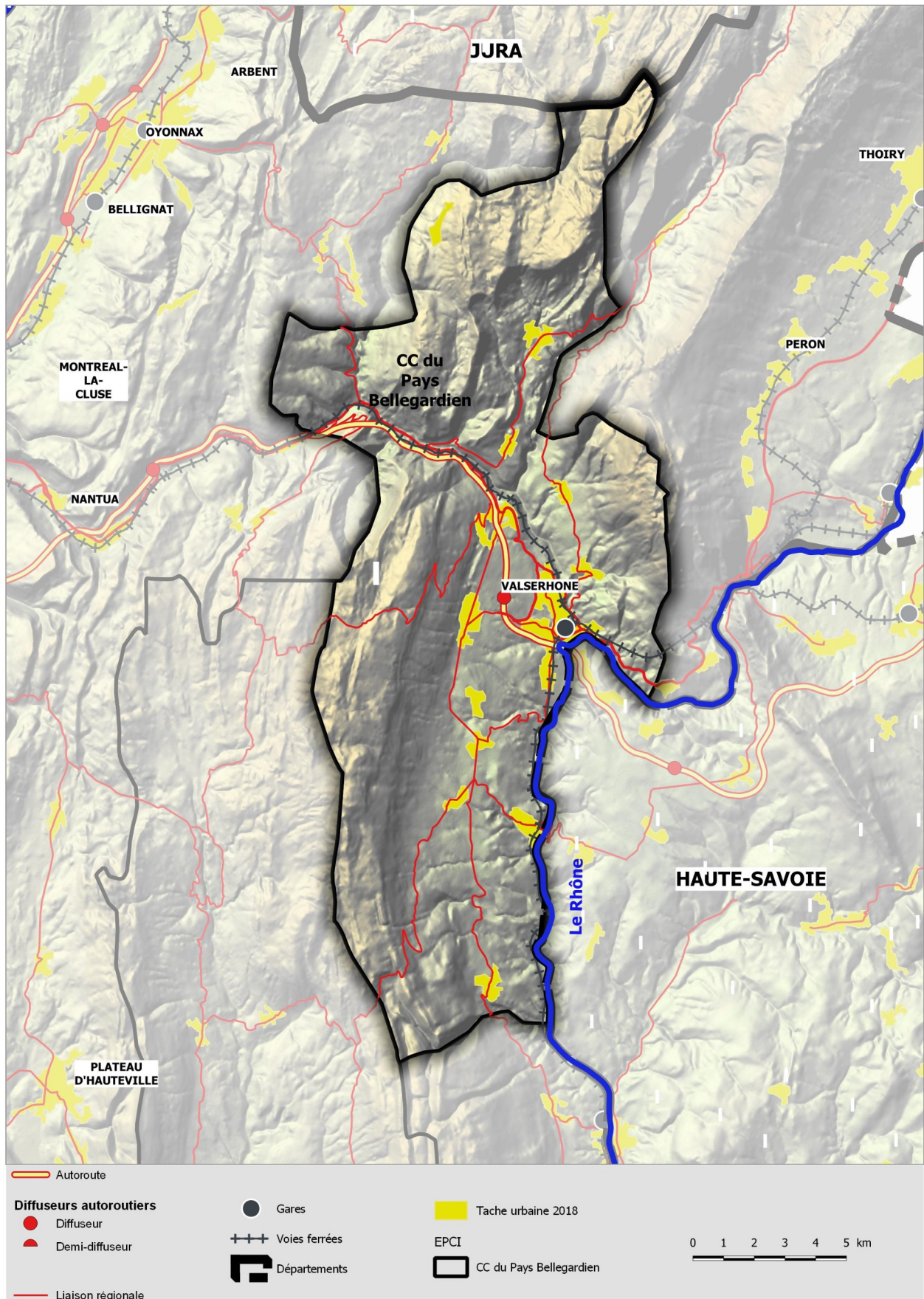
Connaître la mobilité dans l'Ain

Territoire de la Communauté de communes du Pays Bellegardien



Entre haut-Bugey et Pays de Gex, sur le flanc Est du massif jurassien et en rive droite du Rhône, le Pays Bellegardien est tourné naturellement vers le territoire lémanique et la Haute-Savoie. Valsershône et le défilé de Fort-l'Écluse sont situés à la jonction entre ces territoires.

Caractéristiques du territoire du Pays Bellegardien





Le fleuve Rhône, les montagnes du haut-Bugey et de la chaîne des Monts Jura forment des barrières naturelles qui confèrent au bassin bellegardien un rôle stratégique de passage obligé pour de nombreux flux de déplacements.

Le territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB) se situe à l'interface entre deux entités géographiques bien distinctes. A l'ouest, ce territoire est rattaché au Bugey et au reste du département de l'Ain. A l'Est, il regarde vers le bassin lémanique et la Haute-Savoie. La commune de Valserhône constitue le trait d'union stratégique entre ces secteurs géographiques en même temps qu'un point de passage obligé.

Entre Châtillon-en-Michaille et Chanay, le bassin bellegardien forme une dépression délimitée par le Rhône à l'Est et le massif montagneux du haut Bugey à l'ouest dont les sommets culminent entre 1200 et 1500 m. La vallée de la Semine offre la seule trouée au travers du haut Bugey permettant le passage d'infrastructures de transports de grandes capacités : autoroute et voie ferrée.

Côté Est, le bassin bellegardien est délimité par le massif du Crêt d'Eau (1 600m), extrémité de la chaîne des Monts Jura. Entre cette chaîne et son pendant au sud la chaîne du Vuache en Haute-Savoie, se faufile le Rhône dans le défilé très étroit de Fort l'Ecluse, unique point de passage vers la plaine du Pays de Gex voisin.

Le Rhône poursuit son cours vers le sud dans un lit très encaissé qui a favorisé la construction du barrage de Génissiat dont la retenue remonte au-delà de Valserhône.

Valserhône est le seul pôle important du territoire. Il s'est développé grâce notamment aux désenclavements ferroviaire et autoroutier. En contrepartie, cette position stratégique génère aussi des flux importants sur le réseau routier local ordinaire.

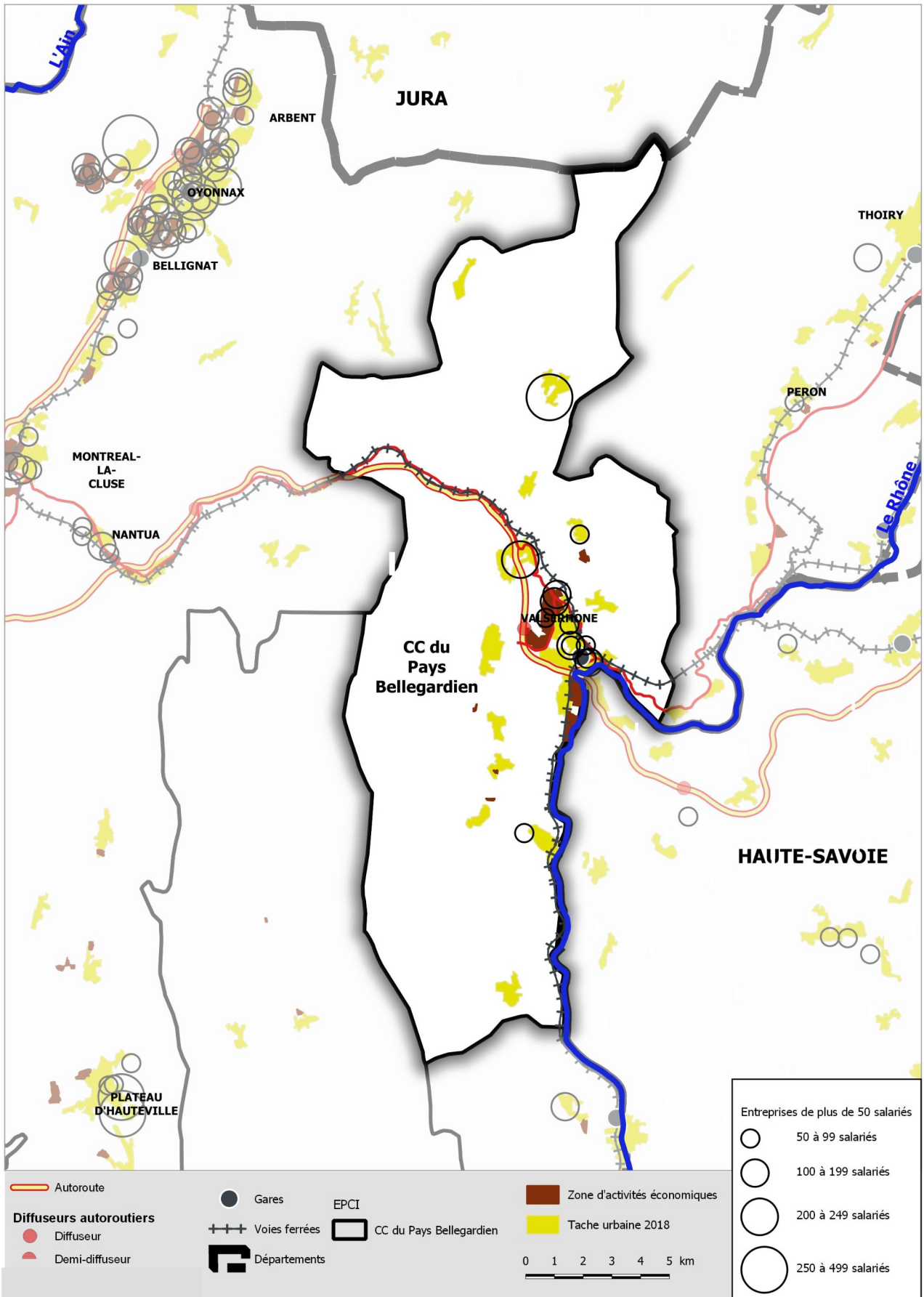
La CCPB comprend 12 communes représentant 22 000 habitants dont plus de 16 000 résident à Valserhône. Une seule autre commune dépasse 1 000 habitants : Injoux-Génissiat (1 115). Sur le reste du territoire, l'habitat est regroupé dans quelques villages et hameaux nichés au sein de zones naturelles, de moyenne montagne pour certaines dont Giron, Plagne, Montanges et Champfromier.

Valserhône constitue donc le seul et unique pôle démographique d'importance du territoire. Il est issu de la fusion en 2019 des anciennes communes de Châtillon-en-Michaille, Lancrans et Bellegarde-sur-Valserine ; cette dernière étant elle-même issue de la fusion au XX^{ème} siècle avec les anciennes communes de Vouvray, Arlod et Coupy.

Ce pôle s'est développé à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle grâce au développement du réseau ferroviaire dont la gare de Bellegarde constituait un nœud important avec des lignes rayonnant vers Bourg-en-Bresse, Culoz, Genève et Gex. Le désenclavement ferroviaire ainsi que la mise à profit de l'énergie hydraulique locale ont favorisé l'implantation d'activités industrielles et l'essor de la cité.

Aujourd'hui, le pôle de Valserhône demeure un nœud de communications important grâce notamment au raccordement à l'autoroute A 40 en 1982, à la desserte par la ligne TGV des Carpates et la construction d'une nouvelle gare en 2010. Néanmoins, cette situation stratégique est aussi la source de concentrations de trafics et de saturations importantes sur le réseau routier ordinaire traversant l'agglomération de Bellegarde.

Bassins d'emplois et espaces générateurs de déplacements



Autoroute

Diffuseurs autoroutiers

- Diffuseur
- Demi-diffuseur

Gares

Voies ferrées

Départements

EPCI

CC du Pays Bellegardien

Zone d'activités économiques

Tache urbaine 2018

0 1 2 3 4 5 km

Entreprises de plus de 50 salariés

- 50 à 99 salariés
- 100 à 199 salariés
- 200 à 249 salariés
- 250 à 499 salariés



La commune de Valserhône concentre la grande majorité des emplois industriels et tertiaires du pays bellegardien. L'économie du territoire fonctionne en interdépendance avec celle du genevois voisin, notamment du Pays de Gex.

La commune de Valserhône est le principal pôle d'emplois du pays bellegardien. Elle concentre les plus grosses entreprises du territoire, notamment Famy (travaux publics, 400 emplois) et Ball Aérosol Packaging (emballages métalliques, 150 emplois).

Toutefois, l'entreprise AKWEL (équipementier automobile, ex MGI-Coutier), la plus importante du pays bellegardien avec 600 emplois, est implantée sur la commune de Champfromier au nord de Valserhône. Sa situation au dessus de la vallée de la Valserine, à 650 m d'altitude et à l'écart des grands axes de transports peut constituer un handicap notamment en période hivernale.

Les zones des Eternelles et des Echarmasses situées sur les hauts de Bellegarde, sont les principaux parcs d'activités générateurs d'emplois actuels. Deux autres parcs d'activités sont en projet à proximité du diffuseur autoroutier de Vouvray : le Villages des Alpes, village de marques regroupant une centaine commerces sur environ 15 ha et l'Ecopôle destiné à accueillir de nouvelles entreprises sur 12 ha.

Il convient de souligner l'importance de l'emploi tertiaire à Valserhône, ville qui regroupe la plupart des fonctions administratives, commerciales et de services de rayonnement intercommunal. Le commerce se concentre dans le centre-ville de Valserhône ainsi que dans la zone de Valserine/Pierre Blanche sur les hauts de Bellegarde.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics emploie aussi de nombreux actifs. Les entreprises bénéficient du contexte structurel favorable : d'une part, un dynamisme de l'immobilier dans le pays bellegardien où les coûts sont moins élevés que dans le reste du genevois ; d'autre part, des débouchés importants dans le pays de Gex voisin.

Plus globalement, l'économie du pays bellegardien fonctionne en interdépendance avec celle du genevois, notamment du pays de Gex où le secteur industriel et artisanal est en proportion moins développé que dans d'autres territoires.

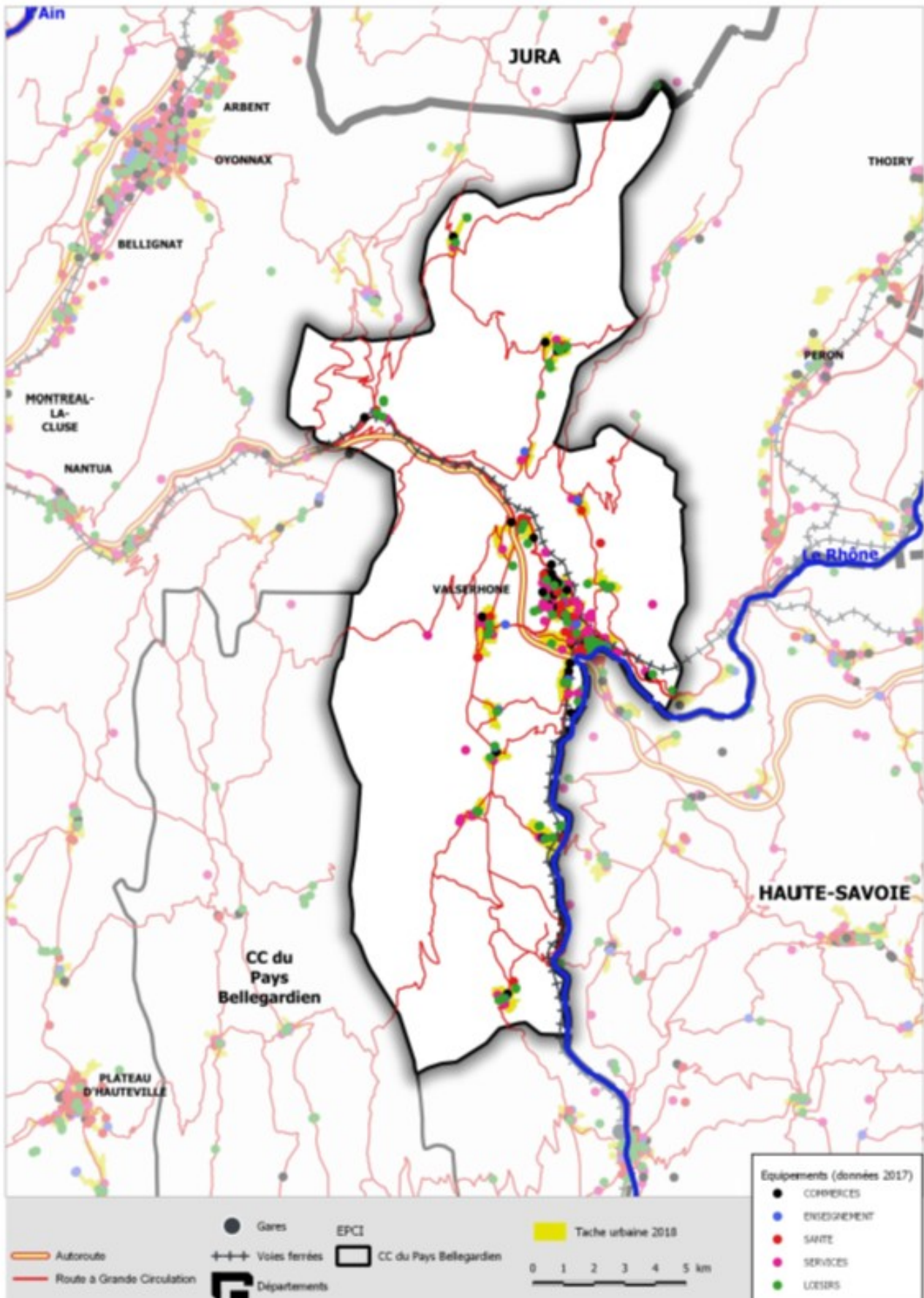
La proximité géographique et les liens économiques étroits avec le genevois génèrent quelques difficultés notamment en matière de recrutement et de déplacements entre les deux territoires.

Cette situation de dépendance par rapport au genevois est toutefois à l'origine de difficultés spécifiques au territoire.

L'attrait des salaires suisses génère des problèmes de recrutement pour les entreprises du bassin bellegardien. Nombreux sont les actifs qui viennent s'installer à Valserhône et dans les communes voisines où les prix du foncier sont très inférieurs à ceux du Pays de Gex. Ces actifs n'hésitent pas à franchir la frontière où à aller travailler dans le pays de Gex dès qu'ils le peuvent pour des rémunérations plus attractives.

La croissance du trafic routier entre pays bellegardien et pays de Gex devient aussi un obstacle pour les déplacements professionnels et domicile-travail entre ces deux territoires. Ces déplacements en constante augmentation depuis plusieurs décennies se concentrent exclusivement sur la RD 1206. Ils engendrent sur cet axe des saturations importantes aux heures de pointes.

Les pôles d'équipements générateurs de déplacements





Les établissements scolaires, les espaces commerciaux, les centres de loisirs sportifs et culturels et les équipements de services à la population constituent des générateurs de déplacements. Une adéquation entre la localisation de ces générateurs et les densités de population contribue toutefois à limiter le nombre et la longueur des déplacements.

Valserhône regroupe un grand nombre d'équipements, de commerces et de services de proximité du territoire. Ce pôle abrite aussi plusieurs fonctions de niveau supérieur. Sur le reste du pays bellegardien, l'offre de services de proximité apparaît très réduite et clairsemée dans quelques villages isolés.

Valserhône génère de nombreux déplacements pour des motifs de courses, affaires personnelles et même loisirs. Elle concentre en effet la presque totalité des équipements, commerces et services du pays bellegardien. Ces équipements répondent non seulement aux besoins quotidiens ordinaires de la population locale mais aussi à des fonctions supérieures notamment dans les domaines du médical (spécialistes), de l'enseignement (lycée, professionnel...), du commerce (magasins spécialisés) ou même des divertissements sportifs et culturels (piscine, spectacles...).

Cette offre relativement complète confère au pays bellegardien une certaine autonomie même si pour des besoins plus spécifiques (hôpitaux, justice, université...), les usagers doivent se déplacer vers des pôles extérieurs.

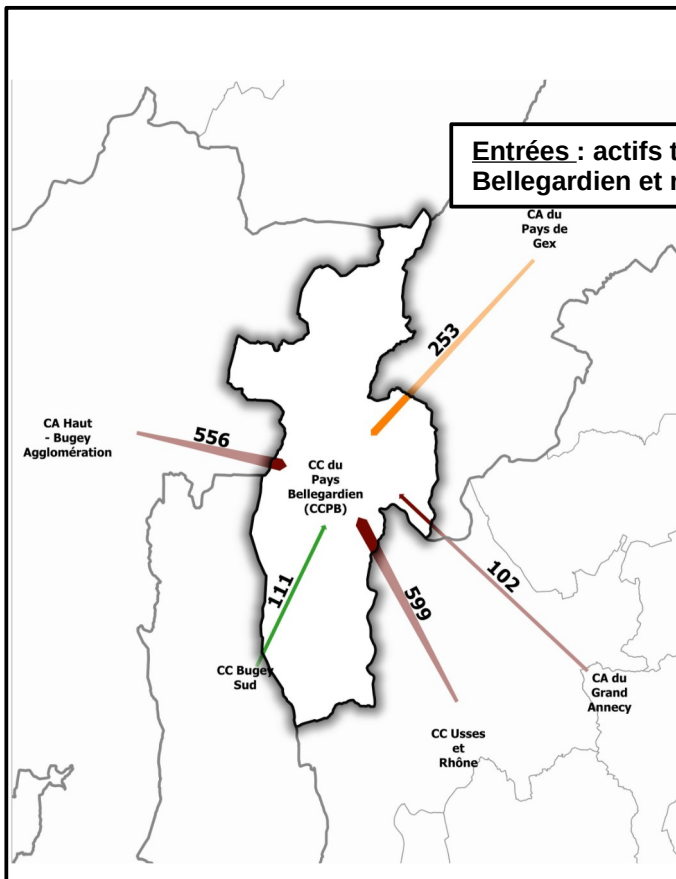
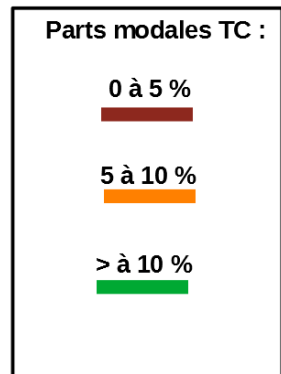
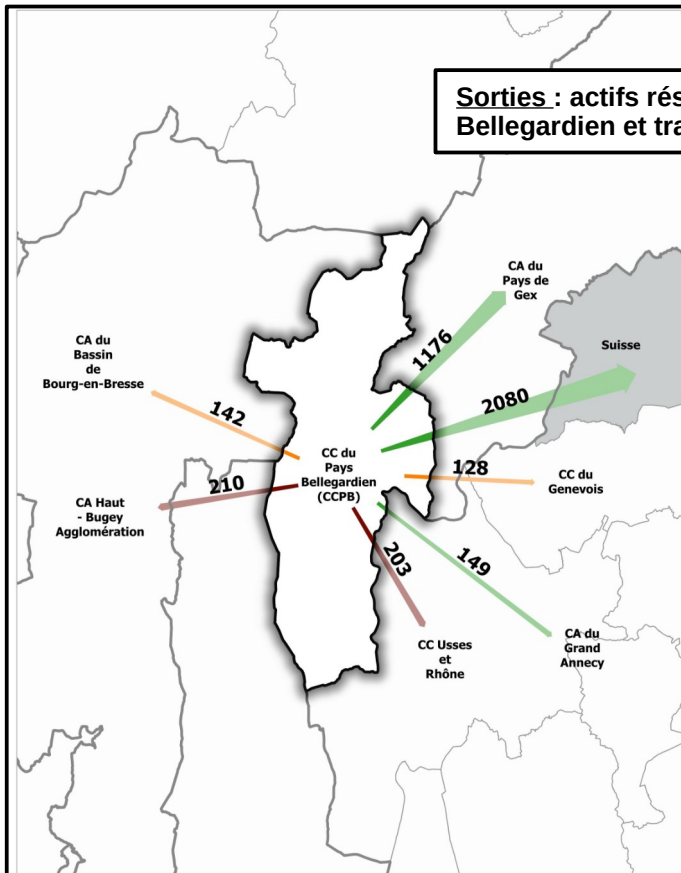
Sur le reste du pays bellegardien, les offres en matière d'équipements, de commerces et de services apparaissent très réduites et clairsemées dans quelques villages à l'écart de Valserhône : St-Germain-de-Joux, Champfromier et Chanay.

Les projets de centres commerciaux du pays de Gex ainsi que le Village des Marques à Valserhône pourraient générer des flux de circulation importants notamment sur la RD 1206.

Les centres commerciaux du pays de Gex voisin exercent aussi une attraction pour les consommateurs du pays bellegardien. Cette attractivité sera renforcée par plusieurs projets géants autorisés, notamment OPEN à St-Genis-Pouilly (46 000 m² de surface de vente) et la ZAC Ferney-Genève (40 000 m²). L'accès routier à ces centres commerciaux depuis Valserhône oblige une grande partie des usagers à emprunter la RD 1206.

En sens inverse, le projet de Village des Alpes (100 commerces, 21 000 m² sur 15 ha) en cours de réalisation, exercera une forte attraction pour les consommateurs du Pays de Gex et générera aussi un surcroît de trafic sur la RD 1206 même s'il sera accessible par le diffuseur autoroutier de Vouvray.

Les déplacements domicile-travail intercommunautaires





Les actifs du Pays Bellegardien sont très dépendants des emplois du territoire genevois. Les flux domicile-travail se concentrent sur seulement quelques liaisons entre Valserhône et les pôles d'emplois de Genève et du Pays de Gex. Cette concentration des déplacements favorise des parts modales élevées pour les transports collectifs.

Avec près de 9 500 actifs pour environ 7 000 emplois, le Pays Bellegardien est déficitaire dans le domaine du travail. A l'origine de ce déséquilibre, les pertes d'emplois liées à la désindustrialisation au cours des dernières décennies ainsi que l'installation sur le territoire, d'actifs travaillant dans le genevois. Aujourd'hui, près de la moitié des actifs du Pays Bellegardien travaillent à l'extérieur.

L'attractivité des emplois du genevois est confirmée par la proportion importante de déplacements domicile-travail en direction de la Suisse, de la CA du Pays de Gex et de la CC du genevois. A eux seuls, ces trois secteurs géographiques représentent près de 80 % des sorties d'actifs travaillant à l'extérieur du Pays Bellegardien.

Près de la moitié (46 %) des sorties se font en direction de la Suisse dont une très grande majorité se concentre vers la ville de Genève.

26 % des sorties s'effectuent vers le Pays de Gex. Ces déplacements se concentrent surtout (80 %) vers 5 pôles d'emplois principaux : Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Prévessin-Moens et St-Genis-Pouilly. Ils proviennent essentiellement de la commune même de Valserhône.

Les autres destinations de travail à l'extérieur du Pays Bellegardien apparaissent relativement marginales.

La concentration de flux domicile-travail tant en origine (Valserhône) que destinations dans le Pays de Gex ou vers Genève est très favorable au développement des transports collectifs. D'ailleurs, les lignes, ferroviaire et routières, existantes assurent 11 % des déplacements domicile-travail vers le Pays de Gex et 23 % vers la Suisse.

Le pôle d'emplois de Valserhône génère la plupart des déplacements domicile-travail internes au Pays Bellegardien comme depuis l'extérieur. Cette concentration pourrait être favorable aux transports collectifs.

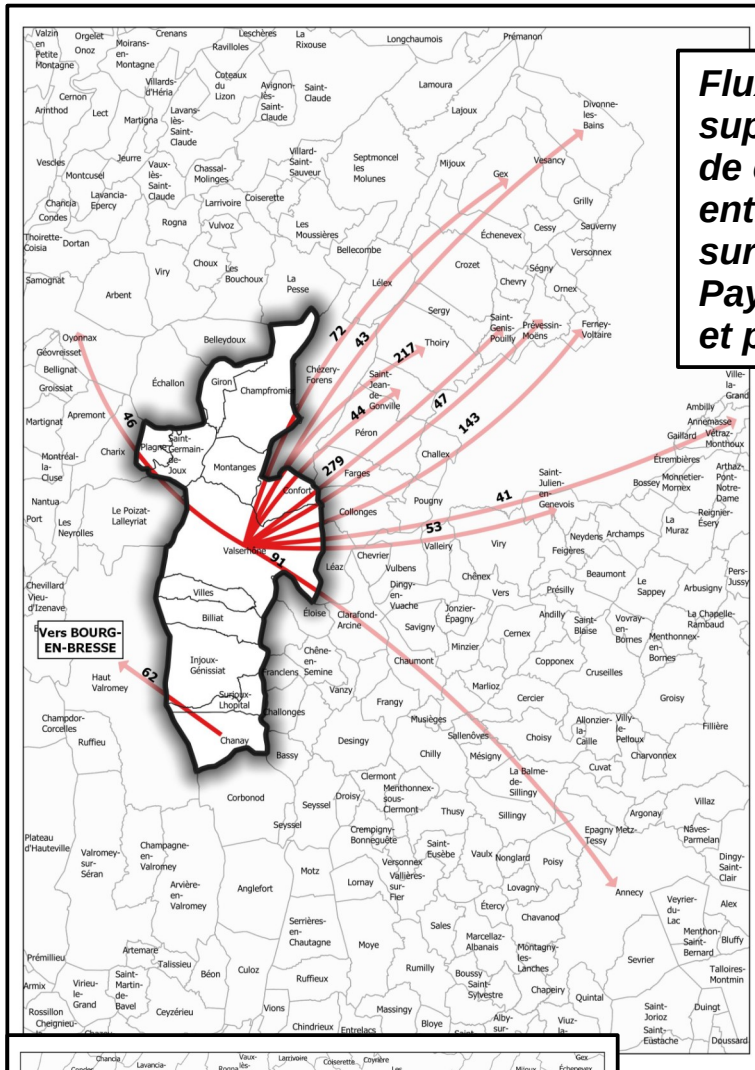
Dans le sens des entrées, seulement 32 % des emplois locaux sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du Pays Bellegardien. Sans surprise, les deux tiers de ces entrées (environ 1 500) s'effectuent vers la seule commune de Valserhône, seul pôle d'emplois d'importance du territoire. Une centaine travaille à Champfromier.

Ces actifs résidant à l'extérieur du Pays Bellegardien proviennent surtout (50 %) des territoires les plus proches : de la CC Usse et Rhône et de la CA Haut-Bugey-Agglomération (pour 25 % chacune).

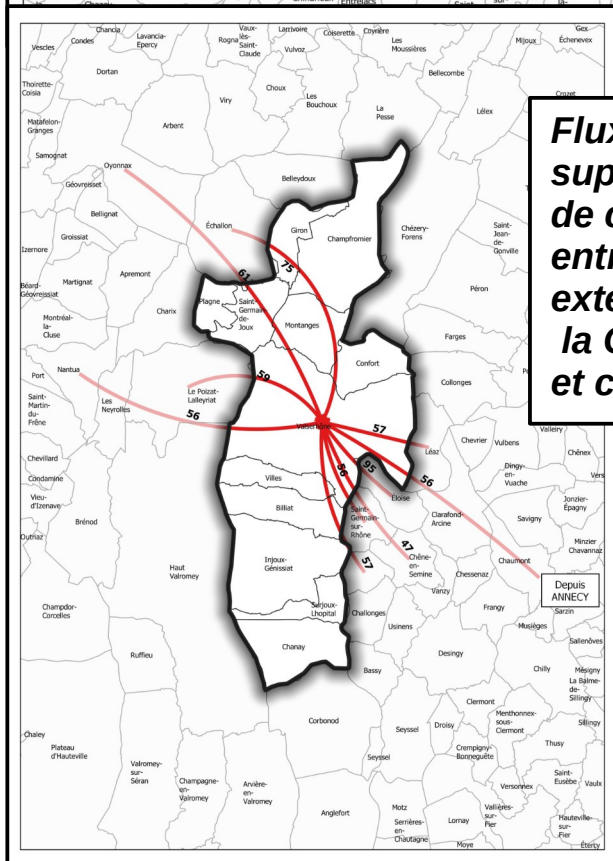
Les parts modales TC de ces flux entrants sont très faibles ou peu significatives en raison des volumes limités.

A noter enfin que plus des 3/4 des flux domicile-travail internes au Pays Bellegardien s'effectuent au sein même de la commune de Valserhône. Cette concentration des déplacements pourrait être très favorable au développement des transports collectifs.

Les principaux flux domicile-travail avec les pôles externes



Flux sortants quotidiens supérieurs à 40 déplacements de commune à commune entre lieux de résidence sur le territoire de la CC du Pays Bellegardien et pôles d'emplois externes



Flux entrants quotidiens supérieurs à 40 déplacements de commune à commune externes au territoire de la CC du Pays Bellegardien et communes d'emplois internes

Nota : les flux orientés vers la Suisse n'apparaissent pas sur les cartes car les données de l'INSEE ne différencient pas les communes en territoire étranger.



La décomposition des flux domicile-travail de commune à commune permet de mettre en évidence les concentrations de déplacements sur certains axes importants ainsi qu'en direction des pôles d'emplois internes ou externes au territoire. Pour une meilleure visualisation, les cartes de la page précédente n'intègrent que les flux supérieurs à 40 déplacements quotidiens entre communes.

Les flux domicile-travail sortants les plus importants sont tous orientés depuis Valserhône et concentrés vers des pôles d'emplois du territoire genevois desservis par des lignes de transports collectifs.

Les cartes des flux domicile-travail sortants et entrants supérieurs à 40 déplacements de commune à commune confirment les constats établis précédemment.

En sortie, les flux sortants les plus importants proviennent presque tous de la commune de Valserhône. Ils sont orientés principalement vers les pôles du territoire genevois comprenant :

- Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry. Ces pôles du Pays de Gex sont tous desservis depuis Valserhône, par la ligne régionale de cars X33.
- Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse pour le territoire genevois côté Haute-Savoie. Ces deux pôles sont desservis par la ligne ferroviaire Bellegarde-Genève/Evian.

Il convient de noter que la carte des sorties ne représente aucun flux en direction de la Suisse où pourtant les volumes de déplacements de commune à commune sont certainement les plus importants. Les données de l'INSEE ne permettent pas en effet de différencier les communes situées en territoire étranger.

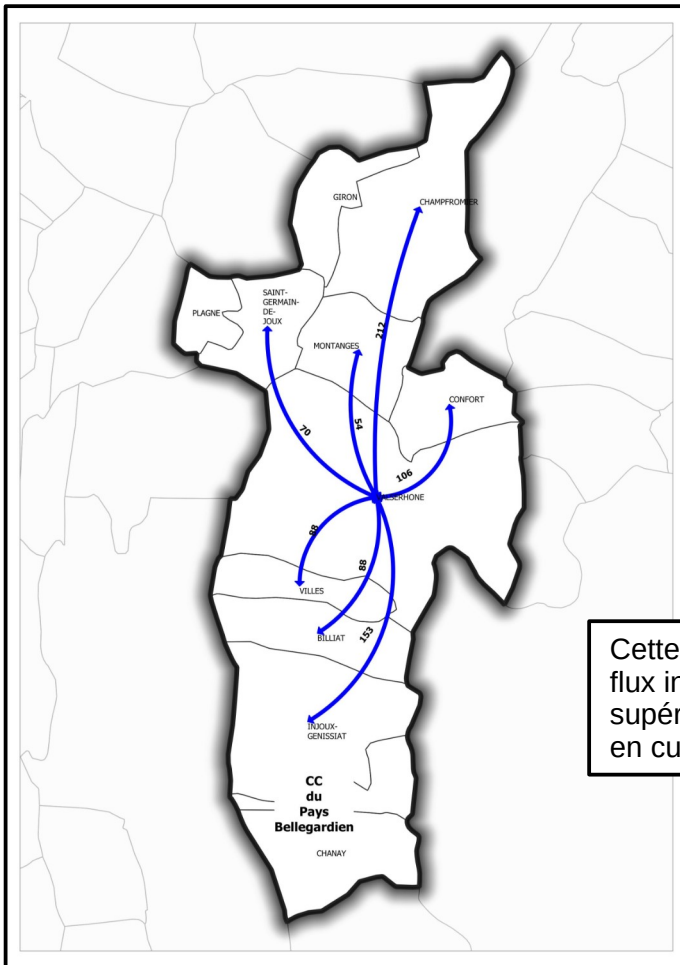
Si on ne prend pas en compte les flux orientés vers la Suisse, la somme des flux sortants de commune à commune supérieurs à 40 représente près de 50 % des flux totaux sortants. Ceci confirme encore que les flux domicile travail restent relativement concentrés entre pôles.

Les flux entrants sont plus dispersés depuis les communes rurales extérieures.

En entrées, les flux supérieurs à 40 déplacements sont tous orientés vers Valserhône, seul pôle d'emplois important du territoire. Ces flux proviennent de communes relativement proches du Pays Bellegardien, faisant parties notamment de la CC Usse et Rhône.




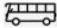




La somme des flux entrants de commune à commune supérieurs à 40 ne représente que 25 % des flux totaux entrants. Ceci montre que les flux domicile travail entrants sont relativement dispersés depuis les communes de résidences situés hors Pays Bellegardien.

Les flux domicile-travail internes au territoire



Principaux flux domicile-travail intercommunaux internes au territoire du Pays Bellegardien

Cette carte a été réalisée en compilant les flux intercommunaux internes au territoire, supérieurs à 40 déplacements quotidiens, en cumulant les deux sens

Parts modales des déplacements domicile-travail internes au territoire					
	voiture	marche	pas de transport	TC	2 roues
Déplacements internes intracommunaux					
	69 %	16 %	9,5 %	4 %	1,5 %
Déplacements internes intercommunaux					
	97 %			1 %	2 %

Nota : les 2 roues comprennent les vélos, les cyclomoteurs et les motos



Les déplacements domicile-travail intercommunaux se concentrent en direction du pôle d'emplois de Valserhône. Malgré ce constat favorable à une organisation collective des déplacements, l'usage de la voiture est généralisé.

Valserhône, pôle d'emplois principal du Pays Bellegardien concentre tous les flux **internes intercommunaux** domicile-travail > 40 déplacements, deux sens cumulés. Ces flux représentent plus de 80 % des déplacements intercommunaux totaux sur ce territoire.

Cette concentration des flux les plus importants en direction du pôle de Valserhône serait favorable à une massification des déplacements et donc à la mise en place d'une organisation collective des déplacements (TC, covoiturage...) au sein du Pays Bellegardien.

Champfromier, petit pôle d'emplois secondaire (entreprise AKWEL), n'est concerné par aucun flux > 40 hormis celui en échanges avec Valserhône. Ce flux concerne néanmoins un volume de déplacements important entre les deux communes : plus de 250, deux sens cumulés.

Avec 97 % de part modale, la voiture est le moyen de transport utilisé de manière quasi exclusive pour les déplacements intercommunaux internes au territoire. Les 2 roues avec 2 % et les transports en commun avec 1 % des déplacements seulement occupent une place marginale.

Les déplacements intracommunaux sont également très dépendants de la voiture malgré les courtes distances.

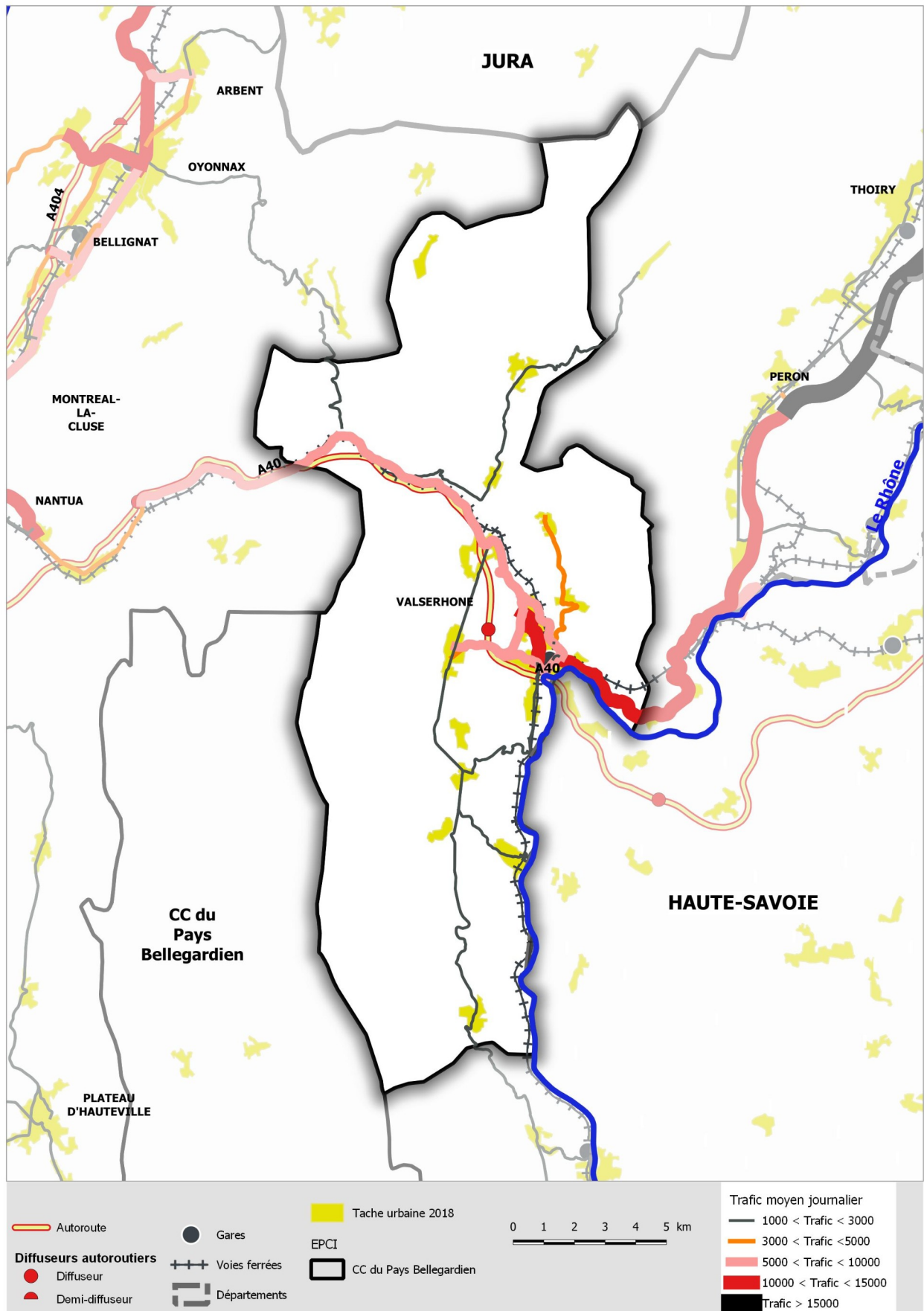
L'ensemble des flux domicile-travail **internes intracommunaux** représentent plus des 3/4 des déplacements internes totaux domicile-travail des actifs résidant sur ce territoire. Mais cette proportion élevée n'est pas une surprise compte-tenu du poids de la seule commune de Valserhône qui regroupe aussi les 3/4 de la population du Pays Bellegardien.

Ces flux internes intracommunaux concernent essentiellement des déplacements locaux de courtes distances puisque leur origine et leur destination sont toujours situées à l'intérieur d'une même commune. Ils seraient donc plutôt favorables à l'usage des modes actifs et aux transports collectifs.

Avec 69 % d'utilisateurs, la voiture reste néanmoins le moyen de transport largement majoritaire pour ces déplacements intracommunaux. La marche occupe une place importante avec 16%. Mais les autres modes de transports sont très peu utilisés par les actifs : 4 % en transports en commun et 1,5 % en 2 roues.

Près de 10 % des actifs ont déclaré ne pas avoir besoin de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. En ne considérant que les actifs qui doivent se déplacer (en écartant donc les actifs sans transport), les parts modales s'élevaient à : voiture 76 %; marche 18 %; TC 4,5 %; 2 roues 1,5 %. Ces valeurs mettent encore plus en évidence la prépondérance de la voiture et la faiblesse des modes actifs, notamment du vélo pour effectuer des trajets de courte distance.

Les trafics routiers





La liaison routière vers le Pays de Gex génère de nombreuses difficultés de circulation dans la traversée d'agglomération de Valserhône ainsi que sur la RD 1206. Aucun projet de contournement acceptable n'a pu aboutir à ce jour. Toutefois, ce verrou, permet aussi de limiter un peu l'expansion de l'influence genevoise et en conséquences la longueur des déplacements et les émissions de gaz à effet de serre associées.

On accède au pays bellegardien par le diffuseur autoroutier de Vouvray sur l'A 40 ainsi que par trois axes routiers principaux : la RD 1504 depuis le Haut-Bugey et l'ouest du département, la RD 1206 en direction du Pays de Gex et la RD 1508 vers la Haute-Savoie, notamment la région d'Annecy.

Ces différents accès traversent l'agglomération de Valserhône où ils s'interconnectent pour permettre l'écoulement du trafic de transit en l'absence d'itinéraires de contournement notamment pour les liaisons en direction du Pays de Gex. Valserhône constitue un point de passage obligé pour ces liaisons. Les voies urbaines structurantes de ce pôle supportent donc des trafics élevés : 10 000 à 12 000 v/j dont plus de 1 000 pl/j rue Paul Painlevé (RD 1504), plus de 12 000 v/j dont 830 pl/j rue Joseph Marion (RD 1206 vers le Pays de Gex), 10 000 v/j route d'Annecy (RD 1508).

La RD 1206 joue un rôle stratégique vital car elle supporte les liaisons entre le pays bellegardien et le Pays de Gex. L'étroite dépendance entre ces deux territoires autant sur le plan économique qu'en matière d'emplois et de logements, génère un trafic routier automobiles et poids lourds, très important. La capacité de cet axe est dépassée aux heures de pointe. Des bouchons se forment le soir à l'entrée Est de Valserhône ainsi qu'à Collonges au débouché de la RD 884, axe principal du Pays de Gex.

Par ailleurs, la configuration très sinueuse de la RD 1206 sur les 10 km qui séparent Bellegarde du défilé de Fort l'Ecluse est à l'origine de nombreux accidents graves. Cette section de voie est l'un des points noirs les plus préoccupants du département malgré les aménagements réalisés au cours des dernières années.

Plusieurs projets de contournement de la RD 1206 et de l'agglomération de Valserhône ont été étudiés : tunnel sous le massif du Crêt d'Eau, viaduc autoroutier au dessus du Rhône, création d'un nouveau diffuseur en Haute-Savoie et d'une liaison routière vers Collonges... Mais ces solutions se heurtent soit à des coûts de réalisation très élevés soit à l'hostilité des territoires voisins vers lesquels seraient transférée une partie des problèmes de circulation.

Le verrou que constitue la RD 1206 présente toutefois l'avantage de contraindre l'usage de la voiture et donc les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'expansion de l'aire d'influence du Pays de Gex côté ouest.

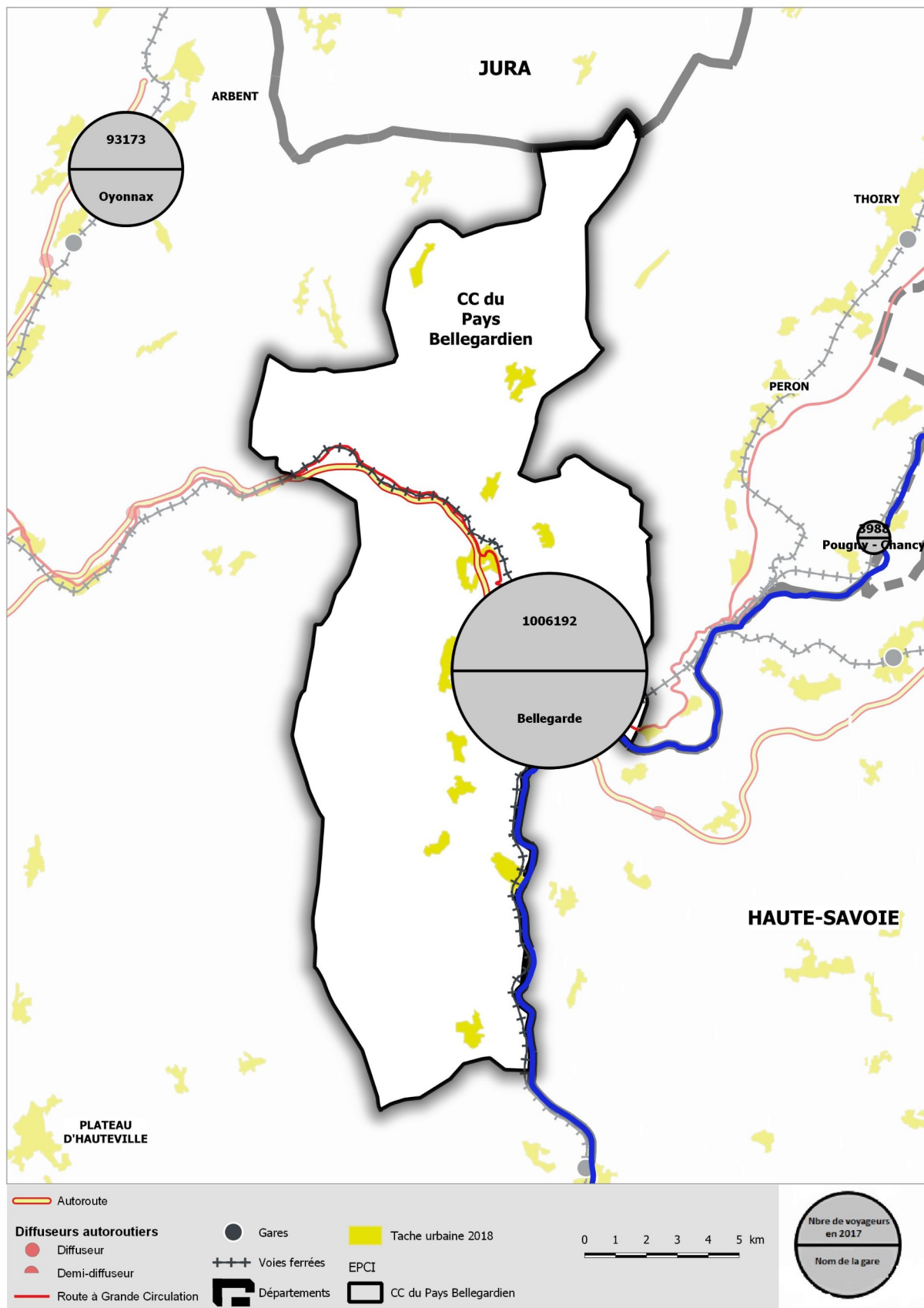
Les autres axes de circulation supportent des trafics moins importants :

- la RD 1504 (5 000 à 7 000 v/j dont 500 à 700 pl/j) joue surtout un rôle de desserte locale du pays bellegardien et du Haut-Bugey. Il est toutefois possible qu'elle supporte aussi des usagers en transit qui ne souhaitent pas emprunter l'A 40 pour des raisons d'économie.

- la RD 991 en direction de Culoz (2 600 v/j)

- la RD 14 supporte un trafic de 1 500 à 2 000 v/j entre la RD 1504 et Champfromier.

La fréquentation des gares ferroviaires





La gare de Valserhône joue un rôle stratégique en supportant notamment les déplacements domicile-travail vers le pôle d'emplois genevois. La création d'une ligne cadencée vers Genève-Cornavin a contribué à accroître l'attractivité du territoire pour les travailleurs frontaliers. Mais il n'existe plus de solution ferroviaire pour les liaisons vers le Pays de Gex depuis la fermeture de la ligne du pied du Jura au début des années 80.

Le pays bellegardien est desservi par une seule gare ferroviaire à Valserhône. Cette gare joue cependant un rôle stratégique pour l'ensemble du territoire car elle offre de multiples liaisons vers Genève, Annemasse, Evian, Culoz, Chambéry, Lyon ainsi que Paris grâce au TGV. Sa fréquentation d'environ 1M de voyageurs par an, la situe au troisième rang départemental après les gares de Bourg-en-Bresse (1,8M) et Ambérieu-en-Bugey (1,2M).

La liaison vers Genève par la ligne transfrontalière L6 est de loin la plus importante et la plus fréquentée notamment par les travailleurs frontaliers. Cette ligne est intégrée au Léman Express, réseau express régional coordonné à l'échelle franco-valdo-genevoise. 24 dessertes sont assurées quotidiennement les jours ouvrables dans chaque sens avec un cadencement à la demie-heure en journée. Le trajet vers la gare de Genève-Cornavin située au cœur de la métropole s'effectue en 30 à 35 mn. D'autres gares intermédiaires sont également desservies, notamment celle de la ZIMEYSA (zone industrielle de Meyrin-Satigny).

Depuis Valserhône, une seconde ligne ferroviaire dessert le territoire genevois. Elle contourne le territoire suisse par le sud pour desservir Annemasse grâce à 15 liaisons quotidiennes par sens (durée 40 mn). Cette desserte est compatible avec des trajets domicile-travail pour des actifs résidant en pays bellegardien. Depuis Annemasse, la ligne se prolonge en direction d'Evian-les-Bains et de Saint-Gervais-les-Bains.

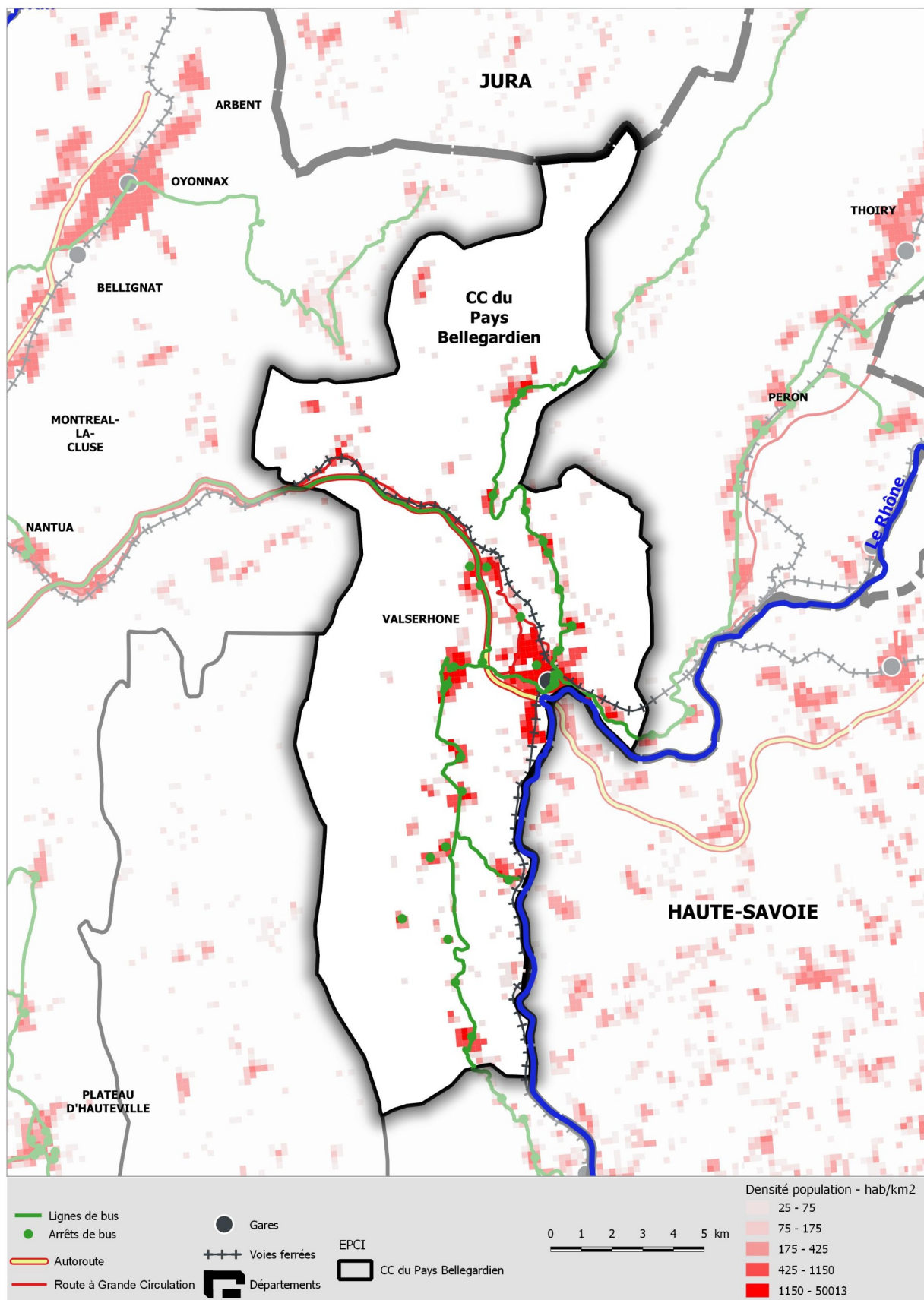
Toujours depuis Valserhône, une troisième ligne ferroviaire desservait les villes du piémont du Jura le Pays de Gex, notamment Saint-Genis-Pouilly et Gex. Cette ligne a fonctionné jusqu'au début des années 80 pour le service voyageurs et 2014 jusqu'à Chevry pour le convoyage d'ordures ménagères vers l'incinérateur de Valserhône. Elle est aujourd'hui désaffectée. La desserte du Pays de Gex depuis Valserhône s'opère par une ligne de cars régionale (voir page suivante).

Vers le sud, une ligne TER offre des liaisons vers Culoz grâce à une douzaine de liaisons quotidiennes dans chaque sens en 25 mn. Des navetteurs du Bugey sud l'empruntent pour des déplacements domicile-travail vers Genève via Valserhône. Depuis Culoz, cette ligne offre un prolongement des dessertes en direction de Chambéry (trajet 1h00), Aix-les-Bains Lyon. La métropole régionale est accessible depuis Valserhône en 1h20 à 1h30 grâce à 10 trains quotidiens par sens.

Enfin, la gare de Valserhône est reliée directement à Paris. 7 liaisons TGV Lyria Paris-Genève par sens, assurent quotidiennement les liaisons avec la capitale en 2h45.

Pour accueillir les rabattements automobiles, environ 350 places de stationnement payant ont été aménagées autour de la gare de Valserhône. Cette capacité adaptée à la fréquentation actuelle, pourrait s'avérer insuffisante si les évolutions en cours devaient se poursuivre : afflux de travailleurs frontaliers dans le pays bellegardien, augmentation du coût des carburants,...

Implantation des lignes de transports en commun





Le pôle multimodal de Valserhône est la plaque tournante du réseau TC desservant le pays bellegardien. Mais les lignes de rabattement TC sont peu attractives en raison de fréquences ou d'horaires inadaptés aux déplacements domicile-travail notamment vers la région genevoise.

Toutes les lignes routières de transport collectif desservant le pays bellegardien convergent vers le pôle multimodal de Valserhône. Ce réseau comprend :

● **la ligne X33 Bellegarde ◀▶ Ferney-Voltaire / Divonne-les-Bains**

Il s'agit de la ligne routière la plus importante car elle est l'unique liaison TC desservant les pôles du Pays de Gex depuis que la ligne ferroviaire du pied du Jura a été fermée aux voyageurs dans les années 80. Elle offre 20 aller/retours quotidiens vers Collonges, Val-Thoiry, St-Genis-Pouilly et Divonne-les-Bains, 15 vers Gex et 5 vers Ferney-Voltaire avec une fréquence de 1 liaison par heure et par sens en journée.

La durée des trajets depuis Bellegarde s'élèvent à environ 20 mn vers Collonges, 45mn vers St-Genis, et 1h00 à 1h40 vers Divonne suivant le nombre d'arrêts intermédiaires. Toutefois, ces temps ne sont qu'indicatifs. Ils ne prennent pas en compte les retards fréquents de plusieurs dizaines de minutes, dus à la saturation de la RD 1206 entre Bellegarde et Collonges dans la traversée du défilé de Fort-l'Ecluse.

Deux autres lignes desservent aussi Valserhône et le Pays de Gex : Bellegarde – Challex (ligne 136) et Gex – Bourg-en-Bresse (ligne 160) mais n'assurent pas de liaisons quotidiennes.

● **la ligne X36 Bellegarde ◀▶ Bourg-en-Bresse**

Cette ligne assurent 4 liaisons quotidiennes dans chaque sens avec les gares ferroviaires de Brion et Nurieux où des correspondances par trains ou cars sont assurées vers Oyonnax et Bourg-en-Bresse. Elle dessert plusieurs arrêts intermédiaires dont St-Germain-de-Joux et Le Poizat-Lalleyriat sur la RD 1084.

Elle n'offre qu'une seule liaison par sens aux périodes de pointe du matin et du soir. Elle apparaît donc peu attractive pour des déplacements domicile-travail, d'autant plus en rabattements vers la gare de Valserhône pour effectuer des trajets vers les pôles d'emplois genevois.

Les correspondances au niveau de la gare de Brion avec les lignes TC desservant le pôle d'Oyonnax souffrent d'un manque de coordination horaire qui ne permet pas un usage de domicile-travail.

● **la ligne 153 Bellegarde ◀▶ Mijoux**

Cette ligne dessert toute la vallée de la Valserine jusqu'à Mijoux. Elle offre un accès aux stations de ski Mont-Jura depuis la gare TGV de Valserhône. Mais sa fréquence non quotidienne ne permet pas un usage pour les déplacements domicile-travail.

● **la ligne 133 Bellegarde ◀▶ Seyssel**

Cette ligne assure la desserte des villages situés en piémont dans la vallée du Rhône. Comme pour la ligne précédente, le faible nombre de liaisons ne permet pas un usage pour les déplacements domicile-travail.

Il n'existe aucune ligne TC en direction de la Haute-Savoie voisine.

Le territoire de Valserhône est couvert par un réseau de transports urbains qui dessert la gare, l'agglomération de Bellegarde ainsi que Châtillon-en-Michaille, Lancrans et Vouvray.

Les principaux enjeux mobilité du territoire

L'analyse des divers indicateurs de la mobilité sur le territoire du pays bellegardien fait ressortir 3 niveaux d'enjeux majeurs :

- Comment améliorer les conditions de déplacements entre le Pays bellegardien et le Pays de Gex tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment favoriser les rabattements vers le pôle multimodal de Valserhône par d'autres moyens que la voiture individuelle ?
- Comment développer l'usage des modes doux, notamment le vélo à assistance électrique, pour les déplacements de proximité ?

Directeur de la publication :
Guillaume Furri, directeur départemental des Territoires de l'Ain
Rédaction :
DDT de l'Ain – Service Connaissances, Études et Prospective
Date de publication : mai 2022



Direction
départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer – CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37
Fax : 04 74 45 24 48
Mail : ddt@ain.gouv.fr